

Direction Générale des Services  
Service des assemblées/Elections

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 DECEMBRE 2020  
COMPTE-RENDU**

**Extraits\* du registre des délibérations**

\* (selon les articles L 2121.25 et R 2121.11 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

**AFFICHAGE LE :**

**Date de la convocation : 10 décembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation : 11 décembre 2020**

**Conseillers en exercice : 29**

Conseillers présents: Pascal HOUBRON, Nathalie LECORDIER, Jean-Marc CHEVALLIER, Françoise LACAILLE-LAINÉ, Olivier MARICAL, Jocelyne BROCHARD, Christophe BARRÉ, Maryse CHAILLET, Xavier HAUGUEL, Isabelle BERJONNEAU, Jean-Luc DELSAUT, Catherine RECHER, Antoine OJEDA, Fatima BOUCHAMA, Thomas DELAUNAY, Mélanie CLOUX, Patrice RENAULT, Laëtitia HEITZ, Quentin BOUS, Céline SEKKAÏ, Laurent CAPON, Marie-France FOUCHARD, Philippe JOUET, Annick BONNEAU, Monique DUBECQ, Jean-Christophe CHATELAIN, Gilles THOMAS, Aude ERRAGNE, Baptiste BOULLAND.

**Secrétaire de séance : Céline SEKKAÏ**

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE**

**LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**II – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (à disposition au service des assemblées)**

2020/52/CDE : Commande publique - attribution de marché - concert de musique actuelle à la Grange de la Petite Madeleine

2020/53/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - achat de concession NOURICHARD

2020/54/CDE : Commande publique - attribution de contrat - contrat de maintenance d'extincteurs, de RIA, de désenfumage et d'alarme incendie

2020/55/CULT : Annulée

2020/56/CDE : Commande publique - attribution de contrat - contrat de maintenance des horloges, des cloches et du paratonnerre de l'église

2020/57/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Achat de concession GAROT

2020/58/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Renouvellement de concession ROUSSEL

2020/59/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Renouvellement de concession MALAN-DAIN

2020/60/CULT : Culture - exposition organisée par l'association L'art Ose à la Grange

2020/61/ECC : Renouvellement de concession PALLIER  
 2020/62/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - renouvellement de concession LEBOS  
 2020/63/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - achat de concession BIVILLE  
 2020/64/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - renouvellement de concession BAVEREZ  
 2020/65/ECC : Commande publique - attribution de marché - restauration de la toiture du clocher et travaux de remise en état de l'église  
 2020/66/CULT : Culture - Exposition Clotilde PAVY à la Grange  
 2020/69/CDE : Commande publique - attribution de contrat - contrat de maintenance des équipements anti-intrusions de la ville  
 2020/70/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Renouvellement de concession VARLOT  
 2020/71/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Renouvellement de concession LELIEVRE  
 2020/72/CDE : Commande publique - attribution de contrat - contrat de dératisation et désoussation  
 2020/73/CDE : Commande publique - attribution de contrat - contrat d'entretien des bacs à graisse  
 2020/74/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Achat de concession GOSSELIN  
 2020/75/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - Renouvellement de concession BLONDEL  
 2020/76/FIN : Ecole de musique intercommunale - reversement de la subvention perçue de la Métropole  
 2020/77/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - achat de concession KIEFFER  
 2020/78/CDE : Attribution de contrat - contrat de maintenance des portails et portes automatiques  
 2020/79/CDE : Attribution de contrat - contrat de télésurveillance de l'hôtel de ville  
 2020/78/CDE : Commande publique - Attribution de contrat - contrat de maintenance des portails et portes automatiques  
 2020/79/CDE : Commande publique - Attribution de contrat - Contrat de télésurveillance de l'hôtel de ville  
 2020/80/JUR : Communication - Pop-Rock Festival - Acompte – finances  
 2020/81/ECC : Domaine et patrimoine - cimetière - renouvellement de concession ACCARD  
 2020/82/SOC : Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées - colis des séniors - modalités d'attribution et de distribution  
 2020/83/ECC : Renouvellement de concession WILLIOT  
 2020/84/ECC : Achat de concession MALCLES  
 2020/85/ECC : Renouvellement de concession VILPOIX  
 2020/86/CDE : Commande publique - Avenant n° 5 aux services d'assurances des véhicules à moteurs de la collectivité

### **III – DELIBERATIONS**

#### **1 - MOTION - SOUTIEN DE LA COMMUNE DE BIHOREL AU PROJET DE CONTOURNEMENT EST**

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR – 6 CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE (A. BONNEAU, M. DUBECQ, JC CHATELAIN, G. THOMAS, A. ERRAGNE, B. BOULLAND) :

**DECIDE D'ADOPTER LA POSITION SUIVANTE :**  
 SOUTIEN TOTAL DE LA VILLE DE BIHOREL QUANT A LA REALISATION DU PROJET DE CONTOURNEMENT EST QUI PERMETTRA IPSO FACTO, LA SUPPRESSION DES DEVIATIONS DU TRAFIC NOTAMMENT PL EN MILIEU URBAIN TRAVERSANT BIHOREL ET ROUEN

**DECIDE DANS L'ATTENTE DE LA REALISATION DE CE PROJET DE :**  
 SAISIR LE PREFET POUR OBTENIR UN ARRETE D'INTERDICTION DU PASSAGE DES POIDS LOURDS EN CENTRE-VILLE DE BIHOREL ET LA MISE EN PLACE DE LA DEVIATION ALTERNATIVE A29/A150 POUR REJOINDRE L'A13

#### **2 - PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE DE MODIFIER LE TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT TEL QUE PRESENTE CI-DESSUS ET S'ENGAGE A PREVOIR LES CREDITS CORRESPONDANTS AU BUDGET.**

### **3 - COMMANDE PUBLIQUE - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL EST INFORME ET PREND ACTE DE LA MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE CI-ANNEXE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021.

### **4 - COMMANDE PUBLIQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS ET DE PRODUITS SANITAIRES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID 19 PAR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE D'AUTORISER LE MAIRE, OU EN SON ABSENCE L'ADJOINT AUX FINANCES, A SIGNER LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET DE PRODUITS SANITAIRES AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET TOUS LES ACTES QUI EN SERAIENT SUITE OU CONSEQUENCE

### **5 - COMMANDE PUBLIQUE - GRAS SAVOYE - MARCHE "SERVICES D'ASSURANCE" - AVENANT N°2 AU LOT N° 5**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER AVEC LA SOCIETE GRAS SAVOYE L'AVENANT N°2 AU LOT N°5 : ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES, PORTANT LE TAUX DE COTISATION A 4,59 %.

D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER TOUTES LES PIECES QUI EN SERAIENT SUITE OU CONSEQUENCE.

### **6 - COMMANDE PUBLIQUE - SMACL - MARCHE "SERVICE D'ASSURANCE" - AVENANT N°6 AU LOT N°3**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N° 6 DU LOT N° 3 DU MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCE, PORTANT LE MONTANT DE LA COTISATION A 10 312,39 € H.T ET DOUBLANT LES FRANCHISES PREVUES AU MARCHE.

### **7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ACQUISITION D'INSTRUMENTS POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 4121,00 € POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE BOIS-GUILLAUME-BIHOREL-ISNEAUVILLE, POUR LES MOTIFS EXPOSES CI-DESSUS,

S'ENGAGE A PREVOIR LA SOMME DE 4 121,00 € EN DECISION MODIFICATIVE N°3 A L'ARTICLE 20421,

EN CETTE FIN D'ANNEE, L'EXERCICE COMPTABLE SERA CLOTURE EN INVESTISSEMENT, CETTE DEPENSE SERA DONC ENGAGEE ET REPORTEE EN 2021 AFIN DE PERMETTRE SON VERSEMENT.

### **8 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BIHOREL - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DEMANDE RECTIFICATIVE**

CONSIDÉRANT LA DEMANDE DU TRÉSORIER FAISANT OBSERVER QUE LE COMPTE 775 A ÉTÉ UTILISÉ A TORT POUR LES PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AU LIEU DU COMPTE 024 (RECETTES D'INVESTISSEMENT).

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 6 CONTRE (A. BONNEAU, M. DUBECQ, JC CHATELAIN, G. THOMAS, A. ERRAGNE, B. BOULLAND) :

DECIDE QUE LA DELIBERATION N°047 DU 2 JUILLET 2020 EST ANNULEE ET REMPLACEE PAR LE TEXTE DE L'EXPOSE SUPRA

ADOpte LA DECISION MODIFICATIVE CORRECTRICE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2020 TELLE QUE PRESENTEE CI-DESSUS.

### **9 - BUDGET PRINCIPAL 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 6 CONTRE (A. BONNEAU, M. DUBECQ, JC CHATELAIN, G. THOMAS, A. ERRAGNE, B. BOULLAND) :

DÉCIDE D'ADOPTER LA DECISION N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2020 TELLE QU'EXPOSEE CI-DESSUS.

### **10 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 ET JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (A. BONNEAU, M. DUBECQ, JC CHATELAIN, G. THOMAS, A. ERRAGNE, B. BOULLAND) :

DÉCIDE D'AUTORISER LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES CREDITS MENTIONNES AU TABLEAU CI-DESSUS, JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

### **11 - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES NIDS POUR LES PARTICULIERS.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

DÉCIDE DE RENOUVELER SA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUIVANT LES MODALITES PRECISEES CI-DESSUS ET DE PERENNISER CE DISPOSITIF D'AIDE EN TANT QUE DE BESOIN EN INSCRIVANT LA DEPENSE, SI NECESSAIRE, CHAQUE ANNEE AU BUDGET PRIMITIF,

D'AUTORISER LE MAIRE, OU EN SON ABSENCE L'ADJOINT AUX FINANCES, A SIGNER TOUT DOCUMENT SE RAPPORTANT A CETTE AFFAIRE.

### **12 - DISTRIBUTION DU MAGAZINE MUNICIPAL - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

AUTORISE LE MAIRE OU EN SON ABSENCE, L'ADJOINTE A LA COMMUNICATION, A SIGNER AVEC L'ASSOCIATION PROMACTION LA CONVENTION DE DISTRIBUTION POUR L'ANNEE 2021 CI-ANNEXEE ET TOUTE PIECE QUI EN SERAIT SUITE OU CONSÉQUENCE.

DIT QUE LES DEPENSES SERONT PRELEVEES SUR LES CREDITS BUDGETAIRES OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2021 A L'ARTICLE 6228 SERVICE COM POUR LA FONCTION 023.

### **13 - OPERATION DE VALORISATION DU FOYER THEATRE MUNICIPAL - ORGANISATION D'UN CONCOURS - ADOPTION DU REGLEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

AUTORISE LE MAIRE OU EN SON ABSENCE, LA PREMIERE ADJOINTE EN CHARGE DE LA CULTURE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS ET PIECES RELATIFS A CE DOSSIER.

**14 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - ASSOCIATION CARREFOUR CULTURE ET LOISIRS - CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIFS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

**AUTORISE** LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIFS CI-JOINTE ENTRE CARREFOUR CULTURE ET LOISIRS ET LA VILLE DE BIHOREL.

**15 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - CARREFOUR CULTURE ET LOISIRS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

**DECIDE** D'ATTRIBUER A L'ASSOCIATION CARREFOUR CULTURE LOISIRS UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 45 000 € AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 ET DE PROCÉDER A SON VERSEMENT CONFORMÉMENT AUX STIPULATIONS DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION.

LES CREDITS SERONT INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF A L'ARTICLE 6574, FONCTION 33.

**16 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX POUR UTILISATION PAR LES ELEVES DU COLLEGE MICHELET - AVENANT FINANCIER - AUTORISATION DE SIGNATURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

**AUTORISE** LE MAIRE, OU EN SON ABSENCE L'ADJOINT EN CHARGE DE L'EDUCATION A SIGNER L'AVENANT FINANCIER (CI-ANNEXE) A LA CONVENTION TRIPARTITE AFIN DE PERCEVOIR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 PAR LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME POUR UN MONTANT DE 8302,34 € SELON LES MODALITES CI-DESSUS EXPOSEES.

**17 - CIMETIERES - REPRISE DES TERRAINS DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

**DÉCIDE** D'AUTORISER LE MAIRE A REPRENDRE, AU NOM DE LA COMMUNE, LES SEPULTURES EN ETAT D'ABANDON SITUEES SUR LES EMPLACEMENTS INDICUES CI-DESSOUS ET A LES REMETTRE EN ETAT POUR LES RENDRE DISPONIBLES POUR DE NOUVELLES INHUMATIONS :

CARRE A : A25, A34,

CARRE B : B22, B29, B38, B66/67/68,

CARRE C : C22, C39, C121,

CARRE D : D4, D7, D8, D9, D15, D17, D29, D31, D34, D36, D37, D39, D61,

CARRE E : E19, E47,

CARRE F : F11, F12, F13, F19, F20, F21, F24, F65,

DIT QU'AUCUNE INHUMATION NE POURRA AVOIR LIEU DANS CES CONCESSIONS A DATER DE CE JOUR.

Pascal HOUBRON  
Maire  
Conseiller régional

